

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 04 Septembre 2018

Présents : Mmes CHEVALLIER (Présidente), COLOMBI. MM. PEGAS, GARCIA, BRIEU, MASSANO, BES.

Excusés: Mmes CHAMBON (CTD DAP) PELLEGRIN. MM. MALLAMACI, BES.

Assiste à la séance : M. GUIZZARDI (Vice-Président District).

ATTENTION

1^{ière} Journée des Championnats le 29 et 30 Septembre 2018.

RAPPEL

ATTENTION : Une vérification du nombre de licenciées sera effectuée 8 jours après les dates d'engagement officielles.

Une équipe évoluant en compétition à 11, devra avoir 8 joueuses licenciées au minimum.

Une équipe évoluant en compétition à 8, devra avoir 4 joueuses licenciées au minimum.

La Commission féminine se réserve le droit de confirmer ou d'infirmer l'engagement d'une équipe qui ne respecte pas ces conditions.

Si la Commission n'a aucune mention contraire, **vous êtes engagés dans les coupes où vous êtes représentés dans les championnats** :

- Coupe Paul Chabas (Adultes à 11),
- Coupe de l'Amitié (Adultes à 8),
- Coupe Griolet (U18F),
- Coupe Grand Vaucluse (U15F).

Pensez à donner vos desideratas (terrain, horaires...) en vous appuyant sur les calendriers des autres équipes de votre club.

INFORMATION

REUNION D'INFORMATION

**Vendredi 21 Septembre 2018 à 18h30,
Domaine Sportif de La Souvine - MONTFAVET**

**La présence du Président,
de l'Educateur et/ou du Dirigeant est vivement souhaitée.**

CORRESPONDANCES

BEDARRIDES AS : Pris note de la non activité de votre équipe féminine.